

Réchauffement climatique : et si on taxait rôtis et steaks ?



L'élevage produit de grandes quantités de gaz à effet de serre, nocives pour l'environnement. D'où l'idée de taxer la consommation de viande. L'économiste Céline Bonnet préconise un impôt sur le bœuf.

Taxer veaux, vaches et cochons... L'idée n'est pas neuve. Elle a été mentionnée dès 2009, dans un rapport du Centre d'Analyse Stratégique. La commission Quinet, en se basant sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 et de 60 % en 2050, recommandait alors de taxer l'ensemble des émetteurs de CO₂, avec une redevance de 56 € la tonne émise en 2020, augmentant progressivement jusqu'à 200 € en 2050.

Ces préconisations ont été le point de départ des travaux pluridisciplinaires coordonnés par Céline Bonnet, professeur à Toulouse School of Economics (TSE) et directrice de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

“ **Un quart des émissions
de gaz à effet de serre** ”

Le constat de départ est assez simple : l'alimentation est responsable à l'échelle mondiale d'un quart des émissions de gaz à effets de serre, les 2/3 de ces émissions provenant de l'élevage. Agir

dans ce domaine a donc un impact important sur l'évolution du climat.

Céline Bonnet et ses collègues ont contribué au débat en comparant l'effet des différentes manières possibles de taxer les produits d'origine animale.

« Notre objectif a été de concevoir un impôt proportionnel à l'incidence environnementale de chaque aliment. Nous avons comparé en particulier les effets d'une taxe ciblant uniquement la viande rouge et d'une autre qui viserait l'ensemble des produits animaux », décrit l'économiste.

Poulet : trois fois moins d'émissions que le bœuf

Les différentes formes d'élevage n'ont pas le même impact en matière de réchauffement climatique. Une grillade de 100 g de bœuf génère par exemple une émission de 1500 g de CO₂ équivalent, tandis que la même quantité de veau, d'agneau ou de mouton en produit 1200 g, 700 g s'il s'agit de porc et 500 g pour du poulet ou du poisson...

« Nous avons comparé différents scénari **“ La solution la plus acceptable ”** et conclu qu'en taxant uniquement le bœuf, on obtiendrait la moitié des effets d'un impôt sur l'ensemble des produits animaux, à savoir une réduction de 3 % des gaz à effet de serre, avec un coût pour le consommateur correspondant à un huitième d'une taxation de l'ensemble des viandes », indique Céline Bonnet.

La chercheuse avance des chiffres précis pour les consommateurs. « Appliquer la taxe de 56 € sur la tonne de CO2 émise (envisagée pour 2020) reviendrait à augmenter le prix du kilo de bœuf de 6 à 12 % et appliquer la taxe à 200 € (envisagée pour 2050) augmenterait le prix de 20 à 40 % en fonction des morceaux choisis », estime-elle.

« Le fait de ne taxer que le bœuf apparaît donc, au regard de nos travaux, comme la solution la plus acceptable », conclut Céline Bonnet..

Ce travail a été publié dans la revue Ecological Economics et sera présenté le 11 octobre 2018 à Paris devant des industriels et décideurs publics à l'occasion d'un colloque organisé par l'INRA.



Céline Bonnet

Directrice de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et professeur au sein de Toulouse School of Economics (TSE), **Céline Bonnet** travaille sur l'organisation industrielle et les comportements du consommateur dans les filières agroalimentaires. Ses recherches récentes sont consacrées à l'analyse de politiques publiques nutritionnelles et plus généralement à l'analyse de politiques publiques pour une alimentation plus durable.



Sur le modèle de la taxe soda

Céline Bonnet a étudié la manière dont les industriels du secteur réagiraient à la création d'une taxe sur le boeuf.



En chiffres

La moitié des effets en matière écologique et 12 % du coût pour le consommateur, c'est l'impact d'une taxation sur le bœuf, comparé à une taxation de l'ensemble des aliments d'origine animale.



Pour aller plus loin

Le rapport Quinet



Agenda

Le colloque INRA Qualiment, « Place des produits animaux et végétaux dans l'alimentation : approches interdisciplinaires pour mieux innover », aura lieu à Paris le 11 octobre 2018. **Plus d'informations.**

[ANNUAIRE](#) | [CONTACTS](#) | [MENTIONS LÉGALES](#) | [PLAN DU SITE](#)

[Magazine UTIC' }}; }};](#)

